



## Délit de fuite et complicité

-----  
Par Anne77

Bonjour à tous,

Ma voiture était garée sur mon emplacement privatif situé dans une voie sans issue menant à l'école municipale.

J'entends un bruit énorme de ferraille, je regarde l'heure,(11h15) je me mets à la fenêtre et j'entends quelqu'un sortir de l'école et dire holala.

Je pense que ce sont les barrières métalliques des conteneurs poubelle qui ont été embouti, que la personne sortie de l'école s'en occupe va appeler la police municipale.

Puis je vois le camion de livraison de la cantine scolaire sortir en marche arrière de la voie sans issue.

Je sors pour vérifier que mon véhicule n'est pas concerné et là je m'aperçois que c'est bien lui qui a été totalement détruit par le camion.

J'appelle la police municipale qui ne se déplace pas et me dit de voir avec la cantine

Je sonne à la cantine on me dit d'attendre 14 heures la fin du service.

Je vois le cuisinier de cantine je lui demande si c'est lui que j'ai entendu parler ce matin, quelle est l'entreprise etc

Il me demande à quelle heure j'ai entendu le bruit car ce jour là il y a eu les poubelles et une autre livraison

Il me dit ok à 11h15 j'étais livré je contacte l'entreprise.

Je le relance, au bout de 2 jours il me dit de voir directement avec l'entreprise et me donne les coordonnées et identité.

(Je souhaite simplement un constat amiable)

Le directeur de l'entreprise m'envoie balader et insiste pas de témoin pas de plaque d'immatriculation pas vu pas pris

Je me rends à la gendarmerie déposer plainte contre x pour délit de fuite

La police municipale dit que les caméras de la ville étaient toutes en panne entre 11h et midi, pas de chance..

Le livreur est convoqué il nie et met en avant que les caméras ne fonctionnaient pas

Le cuisinier dit à la gendarmerie que sur son bon de livraison il n'y a pas d'heure, le transmet et dit qu'il y a eu aussi les poubelles et une autre livraison.

Ma plainte est classée sans suite

Étant assurée au tiers mon assurance n'intervient pas

Je demande au cuisinier une attestation pour saisir le procureur expliquant qu'il m'a d'abord demandé l'heure etc

Il finit par m'en faire une sans écrire ce que je lui avais demandé simplement qu'une livraison a eu lieu à 11h15

Je réalise que les poubelles ne passent pas le mardi et que les conteneurs débordaient et que je les ai en photos.

Donc que le cuisinier ment et que c'est sûrement lui qui est sorti de l'école a discuté avec le livreur et l'a laissé partir.

C'est sûrement lui aussi qui a prévenu le livreur que les caméras ne fonctionnaient pas, la pm a dû lui dire

Mais je vais rester sur ce que je peux prouver

Par texto je lui demande quelle autre entreprise est venue livrer

Il me donne le nom et l'heure par texto

Je les contacte : ils ne travaillent pas avec la cantine municipale, là c'est un mensonge avéré.

Les poubelles j'ai une attestation prouvant qu'elles ne passent pas le mardi

Seul ce camion est venu livré

Ma question

Déjà les livraisons sont interdites dans cette impasse car seul la marche arrière est possible pour les poids lourds, qui est responsable l'entreprise de livraison, l'entreprise qui gère la cantine et aurait dû désigner un emplacement de livraison à l'entreprise ou la mairie ?

Puis je mettre en avant la complicité du cuisinier dans ce délit de fuite pour avoir donné des éléments erronés visant à faire obstacle à l'enquête de la gendarmerie ?

Merci beaucoup pour votre aide, sans mon véhicule je ne peux plus continuer mon activité professionnelle et je n'ai pas les moyens d'en acheter un autre .

Mon véhicule est éventré et enfoncé sur toute la partie latérale jusqu'en haut

-----  
Par Anne77

Réponse en 24 h ?

J'ai le témoignage d'une personne ayant vu le cuisinier sortir constater l'accident, sans jeu de mot je pense qu'il est dans le pétrin, la leçon c'est qu'il vaut toujours mieux dire la vérité, prendre des risques inutiles, se retrouver au pénal pour protéger l'assurance d'une entreprise c'est stupide

Si un défaut non apparent lié au choc me met en danger dans mon véhicule et qu'un accident viendrait à se produire ça ne sera plus que de la complicité de délit de fuite